LE CONFLIT DU TEXTILE de Roubaix - Tourcoing et environs

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le communiqué officiel des industriels indépendants

Le Groupement Interprofessionnel des Industriels Indépendants s'est réuni en Commission administrative hier à 10 h. puis en Commission plénière à 14 h. 30. A l'issue de ces réunions il a publié le communiqué suivant :

« La situation nouvelle créée par la médiation de M. **Pierre LAVAL**, Président du Conseil, a été examinée.

« Les Industriels Indépendants ont estimé qu'il était équitable de terminer le conflit par un accord avec les Syndicats ouvriers et de donner à cet accord le caractère nécessaire pour supprimer, dans la mesure du possible, les conflits futurs.

« Après entrevue avec les Syndicats confédérés à 17 h. 30 et avec les Syndicats libres à 18 h. 30, l'accord a été signé sur les bases reproduites ci-dessous.

« Les Industriels indépendants font appel à tous ceux qui jusqu'à ce jour ont manifesté leur sympathie à leur mouvement et les invitent dans un but d'apaisement social, s'ils désirent reprendre le travail, à donner leur adhésion à leur secrétariat ».

L'ACCORD

Voici le texte de l'accord qui a été signé par les parties :

« Afin de mettre un terme au conflit existant dans la région de Roubaix-Tourcoing, Lannoy, Halluin et environs, les parties contractantes sont d'accord pour accepter les clauses de la médiation de M. Pierre Laval, président du Conseil des Ministres, assisté de M. Landry, ministre du Travail, proposées aux délégations patronales et ouvrières au cours de l'entrevue du 30 juin 1931 et qui consistent à la reprise du travail aux conditions suivantes :

SALAIRES

« La prime de présence, qui avait été instituée le 15 septembre 1930, étant supprimée, une prime de compensation de 3 % des salaires est instituée jusqu'au 15 septembre, à partir du 16 septembre cette prime sera ramenée à 1 % des salaires et intégrée dans ces salaires.

GARANTIES D'AVENIR

« 1° **Principes** :

Les deux parties déclarent que leurs efforts mutuels doivent porter sur le développement de la puissance économique et industrielle de la région.

» Elles s'engagent mutuellement afin d'éviter le plus possible de nouveaux conflits, à utiliser dans l'avenir la procédure suivante :

» 2° **Procédure** :

a) si des faits nouveaux venaient à apparaître dans la situation économique comportant des modifications dans les conditions générales de travail ou de salaires, l'une des deux parties pourrait demander la convocation d'une réunion, afin d'examiner la situation et d'y apporter les modifications estimées nécessaires ;

b) sauf accord, les négociations ne pourront prendre fin avant un mois compté à partir de la date de la demande de l'une des deux parties ;

c) à défaut d'accord après ce laps de temps, les parties contractantes s'engagent dans un délai maximum de huit jours à soumettre les points litigieux à l'examen d'une Commission composée en nombre égal de représentants patrons et ouvriers, et présidée par un tiers arbitre désigné par la Commission ou à défaut à un représentant de M. le Ministre du Travail ou de M. le Préfet du Nord ;

d) le résultat des négociations sera soumis pour décisions aux assemblées générales des organisations intéressées ;

e) en cas de non acceptation des dites propositions par l'une ou l'autre des organisations intéressées, les offres faites ou consenties au cours des négociations seront considérées comme nulles et non-avenues et chacun reprendra sa liberté ;

f) toute convention intervenue entre les contractants sera déposée au Secrétariat du Conseil des Prud'hommes de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Halluin et environs, conformément au Code du Travail, livre 1er, article 31 (convention collective du travail) ».

DURÉE DU CONTRAT

« La convention de procédure ci-dessus est réciproquement résiliable moyennant préavis de trois mois, par lettre recommandée. Les parties en présence s'engagent réciproquement à ne pas user de cette faculté de résiliation avant le 31 mai 1932 ».

Ce document est signé :

Pour le groupement interprofessionnel, par M. A. WIART ;

Pour les Syndicats ouvriers des Textiles C. G. T., par M. H. LEFEBVRE ;

Pour l'Union des Syndicats Libres, par M. Louis BLAIN.

UN TÉLÉGRAMME AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le télégramme suivant a été envoyé à M. LAVAL, président du Conseil :

« Industriels indépendants ont conclu aujourd'hui avec syndicats ouvriers, base proposition Président du Conseil. Remerciements et expression respects ».

Commission indépendants

La liste des maisons ayant accepté l'accord confédéré

Voici la liste des maisons ayant accepté l'accord :

Olivier-Dowavrin, 40, rue Jules Déregnaucourt, Roubaix ; Olivier Léon bonneterie, 101, rue de Constantine Roubaix ; Les Fils d'Alfred Motte, filature et tissage de l'Epeule ; Tissage rue Molière, Guipure rue Molière, Roubaix ; Etablissements François Roussel, 32, rue Nain, Roubaix ; Leclercq-Dupire, à Wattrelos ; Liénart-Wainier, 27, rue Verte, Tourcoing ; G. Priaus, 17, rue Neuve, Roubaix ; Cavrois-Mahieu et Fils, 117, rue Montgolfier, Roubaix ; Wattel-Ferrier et Frères 23, rue Buffon, à Roubaix ; Hannart, Motte et Marquette, filature, boulevard d'Armentières, Roubaix ; Moulin-Vernier 125, rue de Roncq, Tourcoing ; Ch. Pollet et Fils, rue de la Redoute, Roubaix ; Motte et Porisse, filature de laines rue des Longues-Haies, Roubaix ; Motte et Porisse, bonneterie, boulevard Gambetta, Roubaix ; Prouvost et Bernard, 11 rue des Lignes, Roubaix ; Prouvost et Bernard, 125, rue Carnot, Wattrelos ; Groupement des Teinturiers sur fils et cotons du Nord à Croix ; Société des Tissus Français, rue de l'Espérance, Roubaix ; Société des Tissus Français, rue des Piats Tourcoing ; Honoré-Ferrant Fils, rue de l'Amiral-Courbet, à Tourcoing ; Anciens Etablissements Liénart rue Lannes Roubaix ; Vaussy et Moisset, rue César Parent, Lannoy ; Stubbe et Cie 185, rue Victor Hugo, Roubaix ; Stubbe et Cie, 72 rue de l'Industrie, Roubaix ; Finissage Anglais, 4, rue de Wasquehal, Roubaix ; Delescluse Frères et Cie, 44, rue de Cohem, Roubaix ; Declercq Frères, à Hem ; Filature de Laines cardées pour tapis, rue de l'Epine Tourcoing ; Albert Tronc tissage, boulevard de la Marne, Mouvaux ; Société des Crêpes Willot boulevard Gambetta, Roubaix ; Louis Willem 27 rue Neuve Roubaix ; Société Dentellière du Nord, 230, rue d'Alger Roubaix ; Nestor Herveim, 325, rue du Chêne-Houpline, à Tourcoing ; Société Anonyme des Tissus Nouveautés, 140 bis, rue du Collège, Roubaix ; Mercerisage de la Justice, Roubaix ; Lepes-Bride et Fils, bonneterie, 141, rue de Dunkerque, à Tourcoing ; Retorderi du Petit Château, 91, rue du Moulin-Fagot, Tourcoing ; Arthur Dubois bonneterie 283, rue Montgolfier, Roubaix ; Spriet-Hennion, boulevard Gambetta à Roubaix ; Ch. Desrousseaux et Fils 12 rue de Gand, Tourcoing ; Ch. Desrousseaux et Fils, à Neuville-en-Ferrain ; Leclercq et Blas, 5, rue de Baval, Roubaix ; Joseph Tournois (préparation de tissage), 103, boulevard de Metz, Roubaix ; Teinturerie Moderne, 212, boulevard de Strasbourg, Roubaix ; Manufacture Tourquennoise de Tapis-Moquette, à Neuville-en-Ferrain ; Société Anonyme et Magasins Dubrunfaut, 30, rue Pauvrée Roubaix ; Loridant, bonneterie 305 rue Pierre-de-Roubaix ; Teinturerie Flament, à Hem ; Filature de lin Delannoy et Fils, 24, rue Jules Guesde, Lys-les-Lannoy ; Eugène Bohn, 29, rue du Pays, Roubaix ; Les Laines de France, 29, rue du Pays Roubaix ; Vanhoutte, 1, rue Boucicaut Roubaix ; Browaeys-Degeyter, 41, rue St Maurice, Roubaix ; Lecomte et Desprée 63 rue Edouard-Vaillant, Roubaix ; Société Anonyme teinture, apprêts et impressions du Nord, 76, boulevard de Belfort, à Roubaix ; Léonard Jutkind, 2, rue Sainte-Ursule, Tourcoing.

Les unitaires refusent tout accord sur les bases de la proposition Laval

Le comité unitaire franco-belge a, de son côté, adopté l'ordre du jour suivant.

« Les grévistes du textile et similaires réunis le 3 juillet, à **Tourcoing**, à l'appel du comité franco-belge, 53, rue Houchard, au nombre de onze cents, repoussent énergiquement toute tentative de reprise du travail sur les bases des propositions de **M. Pierre LAVAL**, président du Conseil, qui constituent, en fait, une diminution de salaires de 3 %.

» Constatent que les chefs des syndicats cégétistes, libres et autonomes, sont prêts à sacrifier la grève sur la base de cette diminution inacceptable, au moment où les loyers sont encore augmentée de 15 %.

» Déclarent vouloir continuer la lutte jusqu'au retrait complet de toute menace de diminution.

» Font appel à leurs camarades de toutes les tendances pour mener en commun la grève générale jusqu'à complète satisfaction. »

Une reprise aujourd'hui à Wattrelos

Hier, à la fin de la matinée, parvenait la nouvelle que des reprises importantes avaient été signalées à l'usine Leclercq-Dupire, à **Wattrelos**.

A midi, on annonçait que huit cents ouvriers avaient repris le travail. Au cours de l'après-midi, les bruits les plus fantaisistes circulèrent à ce sujet et l'on déclarait que les ouvriers avaient brusquement quitté le travail.

Nous avons tenu à prendre des renseignements à l'usine intéressée et on nous a déclaré qu'à la suite d'une entente entre M. Leclercq-Motte et les représentants des syndicats, le travail reprendra dès aujourd'hui dans cette importante usine, qui ne compte pas moins de deux mille ouvriers.

Les Combattants Républicains de Roubaix interviennent auprès du Consortium

La section de Roubaix de la Fédération nationale des combattants républicains nous prie d'insérer la lettre suivante qu'elle a transmise au Consortium de l'industrie textile :

« Le 2 juillet 1931.

» Messieurs les administrateurs du Consortium de l'industrie textile,

» Messieurs,

» Veuillez ne voir dans cette lettre que le désir de terminer un conflit qui sera bientôt la source de très regrettables conséquences.

» Le Consortium a la fâcheuse habitude, ce qui à mon sens est une grave erreur, de ne compter qu'avec lui et jamais avec les autres.

» A côté de la grande armée du travail, actuellement en grève, il y a les mécontents : industriels indépendants, parmi lesquels figurent des hommes qui représentent le long passé textile de notre région, puis la foule des négociants et détaillants qui dans le commerce des tissus sont aux prises avec les réclamations de leur clientèle.

» Le marché intérieur de notre pays offre les plus grandes possibilités d'extension. Elles résultent d'un ardent désir de mieux-être.

» Quant aux espoirs fondés sur l'exportation, permettez-moi de croire qu'ils ne peuvent avoir d'autres bases que celles d'industries textiles spéciales ou s'imposant à la clientèle étrangère par leurs qualités et leurs goûts et éliminant ainsi toute concurrence.

» Pour le reste de la production l'importance du matériel textile réparti sur la surface du globe indique que seule la spéculation peut laisser quelques profits aux exportateurs. Le prix de la façon ne doit pas entrer en ligne de compte dans ces jeux du hasard.

» M. Laval, président du Conseil des ministres, avait cru trouver le moyen de vous mettre d'accord avec les ouvriers du textile ; vous avez refusé cet arrangement.

» Il n'est pas plus possible de dissoudre légalement votre organisation que de retirer le droit de grève aux travailleurs.

» Seule une nouvelle organisation du travail pourra éviter à l'avenir des conflits pareils à celui que nous subissons.

» Les combattants républicains le demandent au Parlement avec le profond désir que cette nouvelle loi soit profitable à tous.

» Je vous prie de croire, Messieurs, à mes sentiments distingués.

» Signé : DUBRUNFAUT ».

Voici d'autre part la copie de l'ordre du jour voté le 28 juin à Tourcoing, par la Fédération régionale du Nord des combattants républicains, copie qui a été adressée à tous les parlementaires :

« Les délégués des vingt-six sections de la Fédération régionale du Nord des combattants républicains, réunis au congrès, à Tourcoing, le 28 juin 1931 et représentant 7.500 adhérents, regrettent que le Consortium textile ait voulu imposer une réduction des salaires avant que la commission officielle du coût de la vie ait constaté la moindre réduction.

» Estiment :

» 1° Qu'une coalition patronale représentant une partie infime de la population ne peut suspendre la vie économique de toute une région, plonger dans la misère plus de 100.000 foyers ouvriers, en réglant à sa convenance la question des salaires.

» 2° Que nos gouvernants porteront la responsabilité de pareils conflits sociaux tant que nationalement et internationalement par son action au bureau international du travail, à Genève, il n'aura pas institué et fait instituer partout des chambres du travail lesquelles seraient chargée de fixer le minimum des salaires et d'arbitrer tous les différends du travail.

» 3° Elle émet le vœu que ces chambres du travail soient établies dans toutes les branches de l'activité économique, mines, métallurgie, textile, céramique, etc., et que leurs membres soient élus par tous ceux qui comme ouvriers, employés ou employeurs, exercent la même profession.

» La Fédération régionale du Nord en présentant ces desiderata estime ne pas sortir du cadre des statuts de la F. N. C. R., qui a mission de veiller aux intérêts matériels et moraux des anciens combattants ».

Une condamnation

Le Tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier Edmond Cuile, aide-maçon, qui le 9 juin, à Wattrelos, 213, rue des Longues-Haies, à Roubaix, outrageait les gardes républicains et leur chef, l'adjudant Vaillipied, en leur disant : « Bande de fainéants ».

Il a été condamné à huit jours avec sursis et 25 francs d'amende (Me Balavoine).

LA SITUATION

UN COMMUNIQUE DU COMITÉ CENTRAL DE GRÈVE FRANCO-BELGE

Le *Comité Central* nous communique :

« Après avoir eu connaissance des décisions prises par les chefs confédérés et chrétiens et conclure des accords séparés avec des patrons dits « indépendants ». Le Comité central de grève franco-belge a décidé d'appeler les ouvriers à ne pas répondre à des ordres de rentrées partielles qui affaibliraient l'ensemble de la grève. Des accords séparés avec des patrons soi-disants indépendants favoriseraient le Consortium qui joue de cette façon sa dernière carte avant de capituler. La victoire totale des ouvriers est possible à la condition de maintenir l'unanimité de la grève.

» Par tous les moyens en son pouvoir, par de puissants piquets de grève, le Comité central de grève Franco-Belge interdira toute rentrée partielle avant la victoire totale. Il invite les ouvriers de toutes tendances à n'obéir qu'à ses mots d'ordre.

» En outre, il préconise la tenue de meetings uniques des grévistes de toutes tendances dans chaque localité avec tribune libre pour que tous, quels qu'ils soient puissent expliquer leur tactique; les ouvriers confédérés, unitaires, chrétiens, et inorganisés réunis ensembles se prononceront et leur décision sera respectée. C'est le seul moyen d'empêcher que des ouvriers soient dressés violemment à la porte des usines, aux frontières, contre d'autres ouvriers.

» Considérant que les méthodes de conciliation ont fait faillite, que toutes diminutions de salaires serait une défaite pour tous les ouvriers puisque d'autres diminutions suivraient inévitablement, le Comité Central de grève Franco-Belge, appelle tous les ouvriers à la lutte directe, à un nouvel effort jusqu'à la victoire. Il prend en outre toutes dispositions pour augmenter pour tous, son effort de solidarité en distributions de vivres.

» Aujourd'hui samedi, aura lieu par le train de 13 heures, le premier exode d'une centaine d'enfants de grévistes envoyés dans la colonie enfantine du Secours Ouvrier International à l'Ile de Ré. D'autres convois suivront. Les inscriptions pour l'exode des enfants continuent.

» Aujourd'hui samedi à 17 heures, auront lieu de grandes démonstrations de rues suivies de meetings intercorporatifs pour les travailleurs de toutes tendances.

» **Rassemblement à Roubaix** : place de la Gare à 17 heures.

Le cortège suivra les rues de : l'Alma, de Tourcoing, Jacquart, Turgot, Basse-Masure, Flandre, Daubenton, Buffon, de la Vigne et Quai de Nantes, le meeting aura lieu ensuite à « La Prolétarienne. »

» **A Tourcoing : rassemblement place de la République à 16 heures.**

Pour les autres localités, **Halluin, Croix, Roncq**, les rassemblements se feront à 17 heures, aux lieux habituels.

UNE JOURNÉE DES JEUNES

Le Comité central de grève franco-belge organise une journée des jeunes le 5 juillet, à Halluin. Ile se déroulera comme suit :

A 10 heures, réception des délégués, élus par les jeunes grévistes à 9 h. 1/4 ouverture de la conférence par un rapport sur la situation des jeunes grévistes du Textile, discussion et intervention des représentants des organisations ; tous les grévistes peuvent assister comme invités à cette conférence.

A 12 h., vin d'honneur offert aux délégués par la Municipalité d'Halluin et à 12 h. 30 casse-croûte.

A 15 heures, grand meeting à la Maison du Peuple où prendront la parole Croizat, secrétaire de la Fédération des métaux, Le Mansois, mutin de Calvi libéré, un jeune gréviste, Richoux, Delcroix, Fernand Grenier, du Comité de grève.

A 19 heures, clôture de la journée par un grand bal à la Maison du Peuple.

A TOURCOING

Aucun changement si ce n'est quelques rares rentrées. Cinq camions de la Maison Masurel, rue de Wailly, sont allés en Belgique, mais n'ont ramené que sept ouvrières. Donc, échec complet.

Les unitaires ont tenu une réunion, 53, rue Houchard, devant 250 personnes environ.

Aujourd'hui à 16 heures, rassemblement pour la manifestation des rues place de la République. Après la manifestation grand meeting avc le concours de Claverie, secrétaire de la C.G.T.U. A 19 h., bal populaire pour tous les grévistes.

UNE RÉUNION DU COMITÉ DE GRÈVE AUTONOME A TOURCOING

A la suite d'une réunion qui a été tenue 105, rue Jean Jaurès, le Comité a voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers grévistes autonomes, réunis le 3 juillet au nombre de 800 à la Bourse du Travail (Maison du Peuple), 105, rue Jean-Jaurès. Après avoir examiné les propositions faites par M. Laval, président du Conseil, propositions qui consistent à la suppression pure et simple de la prime de présence ayant comme compensation une augmentation de salaires de 3 % jusqu'au 15 septembre, réduite de 1 % dans la suite.

» Déclarent accepter, par esprit de conciliation avec des garanties pour l'avenir, les propositions de M. Laval, président du Conseil, en regrettant toutefois que les patrons adhérents au Consortium n'ont pas accepté ces propositions qui étaient, à notre avis, les seules capables de finir ce douloureux conflit.

» Les grévistes autonomes se prononcent contre toute reprise partielle de travail qui constituerait un danger pour le mouvement lui-même.

En conséquence, les grévistes autonomes décident la continuation de la grève avec plus d'ardeur que jamais ».

UNE MANIFESTATION CÉGÉTISTE A WATTRELOS

Hier après-midi, les membres des Syndicats cégétistes ont tenu une réunion à la coopérative « L'Humanité », à Wattrelos. A l'issue de la réunion, à laquelle de nombreux grévistes prirent part et qui fut présidée par M. Vandeputte, secrétaire fédéral, entouré de M. Delvainquière, de Wattrelos ; Dhont, secrétaire de la Bourse du Travail de Roubaix ; Lefebvre, du Syndicat Textile, un cortège se forma.

Groupant de nombreux manifestants, le cortège parcourut les grandes artères de la ville. A la dislocation, M. Delvainquière harangua les grévistes, qu'il félicita pour leur attitude calme et digne.

A HALLUIN, DES RÉUNIONS SONT TENUES PAR LES PATRONS, LES CÉGÉTISTES ET LES UNITAIRES

A 9 h. 30, hier matin, au siège du Syndicat C. G. T., rue de la Gare, devant 150 grévistes, une réunion fut tenue.

M. Schreel, secrétaire, exposa les décisions et propositions élaborées par le comité C. G. T. de grève, se basant sur la proposition Laval ; les ouvriers ne rentreront pas dans les usines sans l'ordre des syndicats.

A 14 h., au siège de l'Union Patronale d'Halluin, rue de Lille, une réunion des patrons adhérents a été tenue également.

A 15 h., à la Maison du Peuple, c'était la réunion unitaire. 330 grévistes y assistaient. Les orateurs Bostœn et Mme Bodinan s'élevèrent contre les manœuvres des chefs de la C. G. T. et chré tiens. La proposition Laval est rejetée et la continuation de la grève a été proclamée. Pour lundi, les piquets de grève doivent se trouver dans la rue et empêcher les rentrées possibles. De nombreuses affiches apposées en ville annoncent, pour cet après-midi, un grand meeting au Parc des Sports.

Demain dimanche, il est fait appel aux jeunes grévistes du Nord, en vue de la journée des jeunes textiles du Nord. Un programme a été prévu pour cette journée : conférence à la Maison du Peuple ; séance cinématographique ; réception et vin d'honneur offert par la municipalité aux congressistes, etc. — Dans l'après-midi, au Parc des Sports, grand meeting public, et le soir bals populaires.

Un important service d'ordre a fonctionné hier matin, partout dans la ville et n'eut, à aucun moment, besoin d'intervenir. — A la frontière, c'était le va et vient habituel. — Vers 16 h., deux autobus d'une firme de Tourcoing passèrent, se rendant en Belgique, mais revinrent vide ensuite. — De même à Halluin, un autobus, qui vint prendre sa place habituelle au coin de la rue Frasez, attendit vainement les ouvriers et reprit la route de Tourcoing. — Des piquets de grève circulaient en petits groupes.

Aujourd'hui, durant toute la journée aura lieu au siège des syndicats libres, rue des Ecoles, la distribution des indemnités de grève aux adhérents grévistes.

DES RÉUNIONS DES SYNDICATS LIBRES ET UNITAIRES A RONCQ

Hier, à 15 h., s'est tenue au Café du Cygne, rue de la Latte, une réunion des adhérents aux syndicats libres de Roncq. C'est devant une centaine de grévistes que prit la parole M. Biain, de l'Union des syndicats libres de Roubaix-Tourcoing. Après son exposé, l'assemblée s'est ralliée à la proposition de M. Laval et décida de ne pas rentrer dans les usines sans le mot d'ordre du syndicat.

Au siège du syndicat unitaire, rue de Lille, se tenait également, à la même heure, une réunion groupant cent cinquante grévistes. M. Jules Velrman a pris la parole, ainsi qu'une militante de Roubaix. Cette dernière préconisa la continuation de la grève et l'exode des enfants des grévistes. — La réunion prit fin sans incident.

GESTES DE SOLIDARITÉ

DONS ET SECOURS DES COMMERÇANTS DES QUARTIERS DU FONTENOY ET DE LA GUINGUETTE

Un comité de secours aux familles de grévistes nécessiteuses, agréé par le Syndicat textile de « La Paix » et composé de MM. Potier, Claeys, Beauvois et Vercombre, s'est rendu chez les commerçants des quartiers du Fontenoy et de la Guinguette, dont les généreux dons ont permis à cet actif comité, de faire deux amples distributions de vivres, la première aux familles de quatre et plus de quatre enfants; la seconde à celles de trois enfants.

Un groupe de grévistes remercie tous ceux qui ont contribué à apporter un peu de joie dans ces malheureux foyers.

Champ de Courses du Croisé-Laroche

DIMANCHE 12 JUILLET 1931

« AMAZONE B » tentera de battre son record de 1' 19" 1/5 sur 1.000 mètres.

Lire notre article dans la rubrique Sportive.

Le pourvoi de cassation du douanier assassin de Cousolre a été rejeté

Valère Navez, le douanier assassin de **Cousolre**, condamné à mort par la Cour d'assises du Nord, le 30 avril 1931, pour avoir assassiné sa femme à la veille d'être mère, s'était pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour.

Or, nous apprenons que ce pourvoi a été rejeté.

A la prison d'Avesnes, il gardait fermement l'espoir que l'arrêt aurait été cassé et qu'il aurait été renvoyé devant une autre Cour d'assises.

Il était à prévoir que le pourvoi formulé par Navez ne serait pas pris en considération.

L'attitude de Valère Navez à la prison d'Avesnes ne varie guère. A part sa promenade quotidienne, il ne cesse de se promener dans sa chambre toute la journée en fredonnant des chansons et en sifflant. Ses nuits sont bonnes et le remords ne le visite pas.

Il ne connaît pas encore la décision prise à son égard par la Cour de cassation.

Il est probable qu'il recevra d'ici peu la visite de son avocat, Me Phalempin, pour lui faire signer son recours en grâce.

Le signera-t-il ? On sait qu'il avait manifesté l'intention de ne pas signer son renvoi en cassation et qu'il ne céda qu'aux instances de son avocat.

Ce sera la dernière formalité à remplir. Il faudra sans doute attendre encore cinq ou six semaines pour connaître la décision suprême qui sera prise à son égard par le Président de la République.

EN VOULANT DÉNICHER DES MOINEAUX, UN ENFANT FUT ÉLECTROCUTÉ A ISBERGUES

Un lamentable accident dû à l'espièglerie d'un enfant et qui, malheureusement, va probablement lui coûter la vie, s'est produit, jeudi soir, rue du Bray, à ISBERGUES.

Le petit René Vandaele, âgé de 12 ans et demi, jouait vers 20 h. 30 dans cette rue, près du chantier de M. Cornet Emile, constructeur de bateaux. Ayant aperçu un nid de moineaux, en haut d'un poteau en ciment armé, supportant une ligne électrique à haute tension de 5.000 volts, il voulut le dénicher. Pour cela, il grimpa sur le poteau. Malheureusement il toucha un des fils et fut violemment commotionné et projeté d'une hauteur d'une dizaine de mètres dans le fossé bordant la route.

Le malheureux enfant, inanimé et sans connaissance, fut relevé par des témoins de cet accident. M. le docteur Railliet, appelé d'urgence, vint lui prodiguer des soins et consiats une fracture du crâne. Il fut reconduit ensuite au domicile de ses parents, coron Féron, à Isbergues.

René Vandaele est l'aîné d'une famille de cinq enfants et son père travaille aux usines d'Isbergues.

L'état de cet enfant qui n'a pas encore repris connaissance, est considéré comme désespéré.

LES DÉBATS DE L'ANCHSLUSS A LA HAYE

L'ouverture de la procédure orale de l'affaire du régime douanier austro-allemand est fixée au 20 juillet à 10 h. 30, à la cour permanente de justice internationale.

LA CHAMBRE A VOTÉ la garantie de l'État à la Cie transatlantique

La Chambre a commencé hier matin la discussion du projet de loi tendant à accorder la garantie de l'Etat à un emprunt de 160 millions de la Compagnie générale transatlantique.

M. Tasso, président de la commission de la marine marchande, accuse la compagnie d'imprévoyance, cependant l'orateur estime qu'on ne pouvait laisser mettre en faillite la Transatlantique, aussi la commission de la marine marchande a-t-elle approuvé le principe du projet du gouvernement. Il demande la modification du système des actions à vote plural pour que l'Etat soit mieux représenté au sein du conseil et invite la Chambre à voter le projet.

Après interventions de MM. Candace, Stern, de Monzie, Laquière, la suite du débat est renvoyé à l'après-midi.

INCIDENT A PROPOS DU DÉCRET DE CLOTURE

La séance est reprise à 15 h. 30.

M. Pierre Laval rappelle qu'il a été interrogé sur la date à laquelle il lirait le décret de clôture et déclare qu'il est décidé à laisser la Chambre et le Sénat discuter les projets autant qu'il sera nécessaire.

Il signale que M. Blondel veut demander de fixer la date de son interpellation et dit ne pas voir dans cette manœuvre une affirmation de confiance, ce qui l'amènerait à lire le décret de clôture. La demande de M. Blondel est repoussée et l'incident est clos.

LE COUPAGE DES VINS

On adopte sans débat la proposition de loi retour du Sénat tendant à remédier aux inconvénients des significations en mairie.

M. Rollin, ministre du Commerce, demande la discussion immédiate du projet de loi tendant à autoriser le coupage des vins.

M. Barthe présente un rapport favorable au nom de la commission des boissons.

M. Laquière, député d'Alger, proteste contre la discussion au début d'une séance d'un projet de loi tendant à l'importation en France de 325.000 hectos de vins grecs comme vins de coupage et demande une politique agricole.

MM. Marchandeau, Queuille, Julien Durand, Gellié, interviennent dans le débat.

Les deux premiers articles sont adoptés.

M. Laquière demande la suppression de l'art. 3 (autorisation d'importation).

Le scrutin donne lieu à pointage. La discussion du projet sur les vins est suspendue pendant l'opération.

REPRISE DU DÉBAT SUR LA COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE

On reprend le débat sur la Compagnie Transatlantique. M. de Chappedelaine ministre de la Marine marchande, expose la situation de la Compagnie qui, selon lui n'est pas aussi critique qu'on a bien voulu le dire.

Le ministre se déclare d'accord avec le président de la Commission de la Marine marchande pour que l'on arrive à une limitation internationale des armements de commerce que certaines compagnies étrangères ont déjà décidée en ce qui concerne leur cartel.

INTERVENTION DE M. LOUCHEUR DÉPUTÉ DU NORD

M. LOUCHEUR, député du Nord, conditionne l'intervention de l'Etat à l'obtention de droits définitifs.

Une controverse prend naissance entre M. Auguste Reynaud et M. Loucheur sur les droits que les actions à vote plural concèdent à l'Etat.

La discussion générale est close après une observation de M. Le Pevedic.

On revient à la loi sur les vins grecs.

Le président fait connaître les résultats du pointage. L'art. 3 est adopté par 561 voix contre 120.

L'ensemble du projet sur les vins grecs est voté par 525 voix contre 60.

LE VOTE DU PROJET PAR 505 VOIX CONTRE 78

On revient à la discussion des articles du projet concernant la Compagnie Transatlantique.

M. Ernest Lafont déclare qu'il soutiendra à l'article 1er un amendement prévoyant les garanties nécessaires inscrites à l'article 2. Après un échange d'observations, l'article 1er est voté par 402 voix contre 62.

L'article 2 autorise le Ministre des Finances à transférer au nom de l'Etat 56.512 actions à vote privilégié de la Compagnie générale Transatlantique, à titre de garantie des créances du Trésor sur ladite Compagnie.

M. Denais en demande la disjonction qui est repoussée par 520 voix contre 60.

M. LOUCHEUR fait adopter un amendement relatif aux garanties de l'Etat. On adopte également, par 300 voix contre 268, un sous-amendement de M. Frédéric Brunet.

L'ensemble de l'article 2 est voté.

L'ensemble du projet de loi sur la Compagnie Transatlantique est adopté par 505 voix contre 78. La séance est suspendue à 21 h. 10 jusqu'à 23 heures.

UN INCIDENT

Pendant que les députés très énervés se retirent, M. Franklin-Bouillon, qui, depuis un moment, essayait de convaincre M. Pierre Laval, saisit par son veston le président du Conseil. Celui-ci se dégage d'un geste prompt, tandis que M. Gaston Gérard et les députés qui les entourent empêchent le député de Seine-et-Oise de suivre M. Pierre Laval. Cet incident cause une certaine émotion.

LE VOTE DE LA LOI sur les congés payés

L'INTERVENTION DE M. PIERRE DELCOURT

Ainsi que nous l'avons dit hier dans nos dernières éditions, au cours de sa séance de nuit, la Chambre a voté la loi sur les congés payés. Après diverses interventions, M. Pierre DELCOURT a pris la parole sur l'article premier. « Le congé annuel payé, a-t-il déclaré, est d'une nécessité, afin de permettre aux travailleurs de récupérer des forces ; il est encore un droit. » M. Pierre DELCOURT rappelle l'admirable mouvement des mineurs en octobre dernier qui quittèrent la mine pour attirer l'attention publique sur ce problème. Il rappelle également les résolutions prises par les travailleurs du textile, de la verrerie, de la métallurgie, etc., de la C. G. T. enfin. « Pour instituer le congé payé il ne peut suffire de conventions, il faut une loi. Plus de 40 % de la population ouvrière de l'Europe ont obtenu le congé payé. Les travailleurs français ne peuvent en être plus long temps privés. Le congé payé constitue une étape de l'évolution sociale ; hâtons-nous de la franchir. »

Divers orateurs interviennent.

M. Gros, rapporteur, précise les dispositions de la loi. Après discussion la Chambre adopte un amendement de M. Pierre DELCOURT étendant le bénéfice de la loi aux gens de maison. M. Thoumyre demande que la durée du congé fixée par le projet à 8 jours, soit ramenée à 6 jours. M. Gros, rapporteur, s'y oppose vivement. M. Thoumyre propose alors une semaine. L'amendement de M. Thoumyre est adopté.

M. Lebret demande un congé supplémentaire pour les médaillés du travail. Adopté.

M. Marie demande le congé supplémentaire de 2 jours pour les salariées titulaires de la médaille de la famille française et leurs conjoints. Adopté.

Un amendement de M. Thoumyre tendant à laisser au chef de l'établissement l'octroi de dresser le tableau des congés est également adopté. La Chambre adopte ensuite un amendement de M. Pierre DELCOURT aux termes duquel après trois ans de présence l'ouvrier aurait droit à 15 jours au minimum de congé ce congé pouvant être pris en deux fois. Sur la proposition de M. Bahier, la Chambre décide que les contestations relatives à l'application de la loi seron' de la compétence du Conseil de Prud'hommes et du Juge de Paix.

Différents amendements de M. Thoumyre tendant à limiter la portée de la loi sont repoussés.

A 2 h. du matin, l'ensemble de la loi est voté.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

UN ACCIDENT RUE DE LA GARE

Un accident ne présentant aucun caractère de gravité, s'est produit rue de la Gare, hier vers 14 h., où un camion automobile fut heurté à l'arrière par une légère voiture qui le suivait.

Un camion automobile de livraison, de la brasserie Meyerbeer, rue Meyerbeer, à Roubaix, piloté par un livreur de l'établissement, descendait la rue de la Gare, dans la direction de la Grand'Place.

Quand il fut arrivé au-dessus de la rue de l'Hospice, le chauffeur ralentit pour permettre à une charrette à bras de se ranger le long du trottoir de la Banque Scalbert.

Il eut malheureusement le tort de ne pas prévenir les automobilistes qui suivaient, de son brusque ralentissement.

Aussi, M. Derville, représentant, demeurant 85, rue de l'Alma, qui était dans le sillage du camion, n'ayant pas vu le bras du chauffeur se tendre sur le côté crut pouvoir continuer sa route normalement.

Mal lui en prit, car lorsqu'il s'aperçut que le lourd véhicule stoppait, il était trop tard. En dépit d'un coup de frein énergique, il alla donner dans l'arrière du camion. Dégâts matériels importants.

HALLE FLIPO : Beurre 17.50, extra-fin 19; Café 14, extra 17; Hollande 9, extra 14; Gruyère 15 ; Jambons extra 24 ; Margarine 9.20; Biscuits 6.50; Chocolat 10; tout au kg

LE CONCOURS DE FIN D'ANNÉE AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

INSTRUMENTS A ANCHET. — **Jury pour les cours supérieurs** : MM. F. Bousquet, directeur, président ; Nivard Lucien directeur du Conservatoire de Tourcoing; MM. Jean Selle, Georges Lechantre, Dearx, membres de la Commission; Hecquet Robert, Prof. au Cons. de Lille; Tallon Adrien, prof. au Cons. de Lille; Leclerq Charles, 1er prix de Contrebasse du Cons. de Paris; MM. Bernier, Renard, Loof

Jury pour les cours moyens et élémentaires : M. Francis Bousquet, directeur président; MM. J. Sellé, G. Lechantre; Dearx, membres de la Commission; MM. Victor Vandervelden; Véevaert et André Clève.

CLASSES DE VIOLON

Cours supérieur. Professeur M. Lecomte. 2e prix Vestraele René et Marescaux Albert. 2e Accessit : Menet M. Louis, Depoortère Marguerite et Vinchon Claude.

Cours moyen. — Professeurs : MM. Dubamel, Lecomte et Vandervelden. 1re Mention ex-équo : Cornil Fernande, classe de M. Duhamel et Pelsz Rodolphe, classe de M. Vandervelden — 2e Mention : D'Agostine Jean, classe de M. Lecomte. — 3e Mention Frodure Jules, classe de M. Duhamel.

Cours élémentaire. — 2e Nomination Ex-équo : Stéfansky Roman, classe de M. Vandervelden et Valet Albert, classe de M. Lecomte. — 2e Nomination Wideau Serge, classe de M. Duhamel.

CLASSE DE VIOLONCELLE

Cours supérieur. Professeur M. Monsuez. 2e prix : Cousin Georges.

Cours élémentaire. 2e Nomination : Delachapelle Ghislain.

CLASSE DE CONTREBASSE A CORDES

Cours moyen, Professeur M. Mercier. — 2e Mention : Knbis Vaslas et Steux Martial.

DUBOIS, Tailleur

39, PLACE FAIDHERBE, ROUBAIX

COMPLETS sur mesure depuis 280 francs

AU COLYSÉE GRATUITEMENT

Les personnes ayant fait leurs achats aux commerçants de l'Union des Halles Centrales et porteurs de tickets portant un des numéros ci-dessous peuvent réclamer à leurs fournisseurs une entrée gratuite au Colisée :

36938 — 36702 — 36800 — 37185 — 37311 37487 — 37997 — 37875 — 38356 — 38794 38028 — 38403 — 38103 — 39449 — 39126 39229 — 39065

Grande Mise en Vente de CASQUETTES en tous genres à des prix extrêmement bon marché

CHOIX IMMENSE

Tous les coloris, tous les dessins, à 6 fr., 7 fr. 50, 8 fr. 75, 9 fr. 50, 12 fr., 13 fr., 14 fr., 15 fr., 15 fr. 50, 16 fr., 16 fr. 50, 17 fr., 17 fr. 50, 18 fr. 50, 19 fr. 50, 22 fr. 50, 25 fr.

301, r. Jules Guesde

Maison Auguste DERRYX, Roubaix

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUIN

166 enfants (88 du sexe masculin et 78 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix durant le mois de Juin. — 59 mariages ont eu lieu et 13 divorces ont été prononcés — 127 personnes (59 du sexe masculin et 68 du sexe féminin) sont morts; sur ce nombre, 39, dont 4 étrangères à la ville ont succombé à l'hôpital.

La mortalité moyenne des cinq dernières années pour le mois de juin est de 133; elle fut, pour mai 1931 de 157. 11 enfants de moins de un an sont morts, soit 6,6 % des naissances.

La tuberculose a fait 10 victimes, soit 7,8 % de la mortalité totale.

Le cancer a provoqué 18 décès.

Les maladies épidémiques n'ent ont amené aucun.

Le Service d'Hygiène a fait procéder à 34 désinfections. — Sur 13 échantillons d'eau pour l'alimentation soumis à l'analyse chimique, 9 ont été reconnus mauvais. — Il a été procédé à 96 recherches bactériologiques et 9 examens de sang. — Durant le mois de juin, le-dit Service a délivré les autorisation concernant la construction de 7 habitations et 79 permis relatifs à des transformations diverses dans des immeubles.

SUR SECTEUR !! Votre ancien poste marchera avec

950 fr. l'alimentation totale HENNION y compris valve 506

RADIO-HENNION 95, r. de Roubaix TOURCOING et 68, Grande-Rue, à ROUBAIX

Sociétés et Comités

CERCLE SYMPHONIQUE DELEZENNE. — Concert demain dimanche à 10 h. 15, à l'Hospice Barbieux.

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Ce soir, à 20 h., café Dubus répétition générale. Communication importante.

GROUPE FLAMAND. — Samedi 4 juillet, de 14 à 18 h., à la Maison du Peuple flamand, distribution des bons de secours aux membres du groupe flamand qui sont prévistes. Se munir de la carte et être en règle.

A. C. BELGES. — Dimanche 5 juillet, à la Maison du Peuple flamand, rue Collège, 199, grande réunion publique pour les A. C. Belges, veuves, victimes de guerre, etc., avec le concours de G. Braeckman, secrétaire fédéral flamand des combattants socialistes belges, exposera les intérêts des anciens combattants.

PAPIERS PEINTS

Toiles cirées, Balatum, Couleurs préparées à la céruse, Ripolin, Vernis. Maison César ...ANT, 71, r. Jules-Guesde, ROUBAIX.

HARMONIE DU MOULIN. — Ce soir samedi, à 20 h. 30, répétition générale : souscription pour le voyage du 15 et 16 août.

AMICALE PIERRE-DE-ROUBAIX **Section Artistique.** — Répétition de l'opérette. Samedi 4 juillet, à 19 h. 45, au théâtre populaire.

FANFARE « LES ENFANTS DU NORD ». — Ce soir, à 20 h. 30, au siège, répétition générale.

COMBATTANTS RÉPUBLICAINS. — La Section Roubaisienne des Combattants Républicains tiendra son Assemblée générale dimanche prochain 5 juillet, à 10 h. 30, salle des adjudications à l'Hôtel de Ville.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR (127e Section) — La recette du 5 est remise au 12 juillet, de 10 h. à midi au café Pandore, 28, rue Pauvrée.

FÉDÉRATION DES AMICALES DES ÉCOLES PUBLIQUES. — Le 5 juillet, de 15 à 18 h., aura lieu au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace, le dimanche de la Jeune Fille : matinée récréative comprenant danses, musique, jeux, etc. Les élèves et anciennes élèves des écoles publiques y sont cordialement invitées.

Georgette

CONFECTIONS POUR DAMES

6, rue de l'Epeule, ROUBAIX

AMICALE VOLTAIRE. — **École de filles rue Saint-Vincent-de-Paul.** — Réunion mensuelle le mercredi 8 juillet, à 7 h. Ordre du jour : Dispositions à prendre pour les fêtes de Tourcoing ; bibliothèque.

HARMONIE DES ACCORDÉONISTES. — Les sociétaires qui seront libres eet après-midi sont priés d'assister à l'exhumation d'un membre de la famille de M. Jules Deltour. Rendez-vous en tenue, rue du Labyrinthe, 28, à Tourcoing, à 13 h. 30. — Ce soir, à 19 h., répétition générale.

CHORAL NADAUD (Société Nationale). — Ce soir samedi à 20 h., précises au siège, répétition générale.

MUTUELLE DES ANCIENS ORPHELINS ET ORPHELINES DES HOSPICES. — Dimanche 5 juillet, rue Neuve, 64 bis, estaminet de la Barque d'Or, perception des cotisations, de 10 h. à midi. De service : MM. Henri Windels et Robert Tonneau.

Votre linge vos laines, soies, rideaux, etc., seront lavés sans chlore à la Blanchisserie l'« ECONOMIE », 84, rue J.-Guesde, Wattrelos. — Livraison à domicile.

ETAT CIVIL

Publications : Roger Bélard, commis des P.T.T., à Tourcoing et Renée Prez, piqûrière, rue Philibert-Delorme 46 ; Charles Dhondt, serrurier-poêlier rue de Condé, Maisons Lecomte, 7, et Marcelle Lecomte, piqûrière, rue du Pile, 103 ; Henri Soyer, empl., rue de Baval, 27, et Henriette Vermeisch, confectionneuse rue de Baval, 39 ; Marcel Decock, surveillant à Wattrelos, et Marie-Louise Lelebvre trieuse de laines, rue de l'Epeule, Cour Heuls, 6.

Naissances : Jean Demeulemeester, rue de Flandre 7 ; Simon Lieuza bd d'Armentières, 161 ; Lydie Drzymala rue Jeanne-d'Arc, 22 ; Simonne Pieters rue de l'Alma, 31 ; Alexandre Craissin, rue de Tunis, cour Lecru, 2 ; Elie Deplat (de Leers) ; Claude Binet, rue Pellart, 150 ; Françoise Godard, rue Lacroix, 207.

Décès : Léopold Gustin 78 ans, rue St Jean, 52 ; Hermance Vandenbyvanghe, en Cocheteux, 83 ans, rue de Barbieux, 36 ; Victor Beyt 66 ans, Bd de Strasbourg, 8.

Bières "Excelsior"

GRAND PRIX LIÈGE ANVERS 1931

Réclamer dans les dépôts

Perle et Munich

Spécialité Bières Supérieure et Flandre livrées en petits fûts

S'adresser 112, Bd Montebello, LILLE Téléphone 1700 — 4494 — 7110

WATTRELOS

Etat Civil. — Naissances : René Haustraete, rue de Roubaix, 76. — Marc Lambert, rue Jules Guesde, 156.

Publications : Jules Doutreligne, trieur de laines, rue Blériot, 12 et Marie Cromphout, doubleuse, rue des Longues-Haies, 198, cour Walleau, 2, à Roubaix. — Georges Mesplomt, mécanicien, rue du Sapin-Vert, rangée Duquesnoy, 1 et Virginie Merchiers, ménagère, rue de l'Avenir, 2 à Croix.

Décès : Arthur Fourmeaux, 75 ans, rue des Poilus.

La Fraude. — Des douaniers de la brigade du Crétinier, de service au sentier Tanchou, ont arrêté le nommé Jules Hus, âgé de 41 ans, débardeur, demeurant à Tourcoing, rue du Levant, 123, qui était porteur de 20 kilos de tabac.

— Des douaniers de la brigade du Grimonpont, de service à la Planche Duiholt, ont arrêté le nommé Ernest Vandenbulcke, âgé de 27 ans, aide boulanger, demeurant à Roubaix, rue Philippeville, 29, qui était porteur de 11 kilos de tabac.

Conduits à la gendarmerie, les deux fraudeurs ont été dirigés sur la maison d'arrêt de Lille.

Jardins Ouvriers du Vélodrome. — La première visite pour le concours annuel de la Société aura lieu Dimanche 5 juillet dans l'après-midi. La Commission s'est assuré le concours de trois jardiniers professionnels pour former le jury dont M. Lucien Bouchart en sera le président. L'entrée des jardins sera interdite à partir de 14 h. 30 jusqu'à ce que le jury ait terminé sa tâche.

La Commission est convoquée pour 2 heures afin de discuter plusieurs communications urgentes.

Au Cercle Alexandre Dumas. — Aujourd'hui samedi à 19 heures, répétition de la comédie n. 2. Demain dimanche 5 juillet, répétition du drame à 10 h. au siège 10 rue Saint-Joseph.

Fraternelle des Combattants Wattrelosiens. — Mutuelle Retraite — La perception du troisième trimestre de la Mutuelle-Retraite se fera ce soir samedi de 6 h. 30 à 8 heures et demain dimanche de 9 heures à midi.

Amicale de la Baillerie. — Demain dimanche, à 15 h., à l'école de la Baillerie, réunion générale mensuelle : Continuation du concours de tir à la carabine se séance ; Jeux divers ; Tombola pour les jeunes Friandises aux pupilles ; Distribution aux amicalistes en grève ; Distribution des cartes du jeu de boules.

DOMMAGES DE GUERRE

Suis acheteur. Paiement comptant. DEGRYSE, 201, Bd Liberté, Lille.— T. 4862

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Samedi 4 Juillet 1931**

Soleil : Lever à 3 h. 54 ; Coucher à 19 h. 55. Lune : Lever à 22 h. 40 ; Coucher à 8 h. 17.

Aujourd'hui : Ste-Berthe. — Demain : Ste Zoé.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 3 juillet 1931 à 18 h. : Baromètre : 755 mm. ; 3 mm. 7 baisse depuis la veille à 18 h. ; Thermomètre : froide, 23°8 ; minima, 14° ; maxima 23°9 ; Etat hygrométrique : 75 . Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Ouest, Sud-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui : assez beau orageux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL — **Région du Nord.** — Vent du secteur ouest, 6 à 8 m. ciel nuageux avec éclaircies et quelques averses ou orages maximum de température : en faible baisse sur la veille.

CROIX

Accident du travail. — Delfent Louis, cimentier, 50 ans, rue Descartes Fort Sion, 98, à Roubaix, travaillant chez M. A. Lepoutre, rue de Roubaix, à Croix, pour le compte de l'entreprise Louis Allard, entrepreneur, 24, rue Notre-Dame à Roubaix, en tombant sur une planche, un morceau d'aiguille lui est entré dans l'auriculaire droit, 15 jours de repos.

Pour les Grévistes. — 110 fr., quête faite chez « Les Amis du Progrès », chez Léon Nineq 60, rue Anatole-France, à Croix ; 703 fr. les Brodeurs de la rue Chevreul.

La section de Croix des A. C. républicains a également voté un nouveau secours de 200 fr. au Bureau de Bienfaisance pour